

DECRET N° 79/279 DU 6/06/79

Portant nomination de Monsieur SAMBA Oscar
Inspecteur de la Jeunesse et Sports de 6^{ème} Echelon en
qualité de Secrétaire Général des Affaires Etrangères.

-----oOoO-----

Le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres.

(/u l'Acte 038/POT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et
fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

(/u le Décret n° 78/148 du 1^{er} Mars 1978 fixant les attributions et
portant réorganisation des structures du Ministère des Affaires Etrangères et
de la Coopération ;

(/u le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des membres du
Conseil des Ministres ;

(/u le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 Portant nomination du Pre
mier Ministre Chef du Gouvernement .

Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E :

Article 1^{er} -- Monsieur SAMBA Oscar, Inspecteur de la Jeunesse et Sports de
6^{ème} Echelon, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de
la République Populaire du Congo en République Populaire de Chine (PEKIN) est
nommé Secrétaire Général des Affaires Etrangères avec rang d'Ambassadeur.

Article 2 -- Toutes dispositions antérieures au présent décret sont abrogées.

..../....

Article 3. Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de la prise de service de l'intéressé sera enregistré au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 6 JUIN 1979

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

COLONEL LOUIS SYLVAIN GOMA

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA JUSTICE GARDE DES SCEAUX

VICTOR TAMBA-TAMBA

PIERRE NZE

LE MINISTRE DES FINANCES

HENRI LOPES